

Programme de la Formation

FEEBAT dynaMOE COPRO

5,50 jours soit 38.5 heures de formation

14 heures en présentiel - 24.5 heures en formation à distance
1 étape de validation

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module	Modalité pédagogique	Dates	Lieux
FEEBAT dynaMOE COPRO <u>Etapes à valider : 1</u>	Distanciel synchrone	lundi 15 janvier 2024, 14h00 - 15h00	Distanciel, Distanciel
	Distanciel synchrone	lundi 22 janvier 2024, 14h00 - 16h30	Distanciel, Distanciel
	Distanciel synchrone	lundi 29 janvier 2024, 14h00 - 17h00	Distanciel, Distanciel
	Distanciel synchrone	lundi 5 février 2024, 14h00 - 17h00	Distanciel, Distanciel
	Distanciel synchrone	lundi 12 février 2024, 14h00 - 17h00	Distanciel, Distanciel
	Présentiel	jeudi 29 février 2024 au vendredi 1 mars 2024, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00	HOTEL OKKO - 30A, Rue d'Alsace 75010 Paris

CONTEXTE GÉNÉRAL

Inscription.

Pour vous inscrire, si ce n'est déjà fait, nous vous invitons à créer votre espace personnel sur notre site www.abaque-formation.com, laissez-vous guider par le calendrier des formations ou la recherche par thèmes ou mots-clé. Une fois votre choix arrêté, sélectionnez votre formation et validez votre commande.

La confirmation en ligne de votre inscription sera réceptionnée par notre gestionnaire qui validera et déclenchera l'envoi par mail de votre convention à nous retourner dûment signée par mail à abaque@archicopro.com.

Convocation.

Quelques jours avant la formation, vous recevrez votre convocation par email, confirmant les dates, les horaires et le lieu de formation, ainsi que tous les détails organisationnels.

Restauration.

Lorsque la formation se déroule en présentiel sur une ou plusieurs journées, le coût de la formation n'inclut pas le déjeuner. Celui-ci a lieu généralement dans un café/restaurant à proximité du lieu de la formation et reste à la charge de chaque stagiaire.

Cette formation est labellisée Feebat et APBGA-Branche Architecture. « Ce label est décerné par la Branche architecture. Les conditions de prise en charge de cette action de formation labellisée sont décidées par la CPNEFP des entreprises d'architecture et mises en œuvre par l'OPCO des Entreprises de Proximité (OPCO EP).

Une maîtrise d'œuvre dynamique au service de la rénovation énergétique des copropriétés.

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

- Élaborer des stratégies de rénovation énergétique performante basées sur les volets techniques, financiers et humains.
- Se positionner, parmi l'audit énergétique et les autres dispositifs, dans le contexte de la rénovation énergétique en copropriété.
- Promouvoir, auprès des copropriétaires, la rénovation énergétique performante en s'appuyant sur l'audit énergétique.
- Obtenir la reconnaissance d'auditeur énergétique en copropriétés, pour les architectes et sociétés d'architectures, conformément au décret n°2021-1227 du 23 septembre 2021.



PRISE EN CHARGE

La Compagnie des Architectes de Copropriété a obtenu la certification qualité Qualiopi délivrée au titre de la catégorie « Actions de formation ». Ces dernières sont susceptibles de faire l'objet d'une demande de financement auprès de fonds publics ou mutualisés :

Pour les libéraux : FIF PL
Pour les salariés : OPCO EP

Dès lors que vous êtes dirigeant d'agence, vous avez droit à un crédit d'impôt pour dépenses de formation. Vous pouvez télécharger le formulaire N°2079-FCE-FC avec le Cerfa n°15448*05 sur le site du gouvernement. La déclaration doit être jointe à la déclaration annuelle de résultat déposée par l'entreprise.

Nos formations dites « structurées » à effectuer au titre de l'obligation de formation continue ne donnent pas lieu à une certification et, par conséquent, ne peuvent pas faire l'objet à ce jour d'un financement via le CPF (Compte Personnel de Formation).

Une convention, un programme vous sont adressés dès votre inscription. Une attestation de présence et une attestation pour l'organisme de prise en charge vous sont envoyées à l'issue de votre formation.

RÉFÉRENT HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation, contactez notre référent :
VAILLANT Jean-Charles - contact@archicopro.com

PUBLIC CIBLE

Architectes et collaborateurs d'agence.
Architectes dplg, hmonp.
Maîtres d'oeuvre du bâtiment et de la construction (chef d'entreprise et salarié).
Bureaux d'études, Économistes.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis. Le suivi de la formation DynaMOE "Maison Individuelle" est recommandée mais non obligatoire.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

En amont de la formation, les stagiaires seront invités à compléter un questionnaire de pré-formation afin de permettre au formateur d'affiner sa présentation en fonction des profils, des attentes et des besoins des participants.

Au démarrage de la formation, les participants signeront une feuille d'émargement, preuve de leur présence. Plusieurs évaluations des acquis ponctueront la formation, sous différents formats (quizz, tests, exercices, études de cas, jeux de rôles, QCM. Le dernier jour un bilan oral permettra de revoir ensemble les points d'acquisition de cette formation.

Un questionnaire d'évaluation à chaud - transmis par mail - sera rempli par les stagiaires afin d'évaluer si la formation a répondu à leurs besoins. La réponse à ce questionnaire conditionne l'envoi des attestations de formation, mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action (envoyées par mail suivant la réponse au questionnaire).

Une attestation de formation sera transmise également sur l'adresse individuelle du participant.

Dans le cadre d'une formation réalisée en distanciel, elle se fera sur l'outil ZOOM.

MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module
FEEBAT dynaMOE COPRO

5,50 jours soit 38.5 heures de formation

14 heures en présentiel - 24.5 heures en formation à distance
1 étape de validation

Modalité d'apprentissages : Mixte - Présentiel/Distanciel

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique	Dates	Lieux
Distanciel synchrone	lundi 15 janvier 2024, 14h00 - 15h00	Distanciel, Distanciel
Distanciel synchrone	lundi 22 janvier 2024, 14h00 - 16h30	Distanciel, Distanciel
Distanciel synchrone	lundi 29 janvier 2024, 14h00 - 17h00	Distanciel, Distanciel
Distanciel synchrone	lundi 5 février 2024, 14h00 - 17h00	Distanciel, Distanciel
Distanciel synchrone	lundi 12 février 2024, 14h00 - 17h00	Distanciel, Distanciel
Présentiel	jeudi 29 février 2024 au vendredi 1 mars 2024, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00	HOTEL OKKO - 30A, Rue d'Alsace 75010 Paris

Étapes à valider : 1

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- Élaborer des stratégies de rénovation énergétique performante basées sur les volets techniques, financiers et humains.
- Se positionner, parmi l'audit énergétique et les autres dispositifs, dans le contexte de la rénovation énergétique en copropriété.
- Promouvoir, auprès des copropriétaires, la rénovation énergétique performante en s'appuyant sur l'audit énergétique.
- Obtenir la reconnaissance d'auditeur énergétique en copropriétés, pour les architectes et sociétés d'architectures, conformément au décret n°2021-1227 du 23 septembre 2021.

OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Méthodes participatives visant à développer l'interactivité entre participants et formateur, ainsi qu'entre les participants eux-mêmes.
- Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur.
- Apports théoriques : présentation Powerpoint, Photos, Vidéos Études de cas concrets – jeux de rôle – jeux de plateau - Quizz
- Brainstorming – échanges.
- Plateforme en ligne avec accès personnel pour la formation en distanciel en autonomie.
- Supports de formation adressés à l'issue de la formation par voie électronique.

Le programme ci-dessous est fourni à titre indicatif. Dans une optique d'adaptation au public, il pourra être plus ou moins largement modifié selon les attentes.

PROGRAMME

5,5 jours soit 38,5h réparties en :

- 14h en présentiel.
- 12h30 en distanciel synchrones (classes virtuelles)
- 12 h en distanciel asynchrone (en autonomie)

1. Etape 1 – Découvrir l'éco-système de la copropriété (5H30)

Test de positionnement (1H) E-learning 1 (2H)

- Séquence 1 – connaître l'évolution des principes constructifs dans le temps
- Séquence 2 – connaître les objectifs énergétiques et environnementaux
- Séquence 3 – positionner l'audit énergétique parmi les autres dispositifs
- Séquence 4 – identifier les logiques d'acteurs

Classe virtuelle 1 (2H30)

- Etude de cas 1 : situer le contexte de la copropriété
- Etude de cas 2 : identifier les acteurs de la copropriété

2. Etape 2 – La méthodologie de l'audit énergétique (23H40)

E-learning 2 (2H30)

- Séquence 5 – définir le confort thermique
- Séquence 6 – préserver le confort thermique en toute saison
- Séquence 7 – préserver la QAI en logement individuel
- Séquence 8 – préserver la QAI en copropriété
- Séquence 9 – préserver le confort acoustique en logement individuel
- Séquence 10 – préserver le confort acoustique en copropriété

Classe virtuelle 2 (3H)

- Etude de cas 1 : qualifier la demande avec l'arbre de décisions
- Etude de cas 2 : adapter l'enquête occupants au projet
- Séquence 11 – planifier et mener une visite sur site
- Séquence 12 – répertorier les caractéristiques et les pathologies de l'existant
- Séquence 13 – choisir un isolant – partie 1
- Séquence 14 – choisir un isolant – partie 1
- Séquence 15 – prévenir l'humidité
- Séquence 16 – sécurité incendie de l'isolation thermique

Classe virtuelle 3 (3H)

- Etude de cas 1 : rechercher les informations préalables à la visite
- Etude de cas 2 : repérer les pathologies, les atouts et les contraintes du bâtiment

En immersive learning

E-learning 4 (3H)

- Séquence 17 – élaborer, adapter et visualiser des choix de travaux
- Séquence 18 – connaître les systèmes énergétiques individuels
- Séquence 19 – connaître les systèmes énergétiques collectifs
- Séquence 20 – vocabulaire et réglementation de la chaufferie collective
- Séquence 21 – prévenir le sur ou sous-dimensionnement
- Séquence 22 – garantir l'équilibre du réseau

Classe virtuelle 4 (3H)

- Etude de cas 1 : analyser la cohérence de l'état initial
- Etude de cas 2 : optimiser les simulations énergétiques

E-learning 5 (1H30)

- Séquence 23 – identifier et gérer les interfaces entre parois et métiers
- Séquence 24 – programmer les travaux de rénovation en site occupé
- Séquence 25 – connaître les aides financières mobilisables

Présentiel – partie 1 (4H40)

- Benchmarking sur les outils de calcul
- Etude de cas 1 : réduire l'impact environnementale du projet
- Etude de cas 2 : identifier les dispositifs incitatifs et estimer la faisabilité économique du projet

3. Etape 2 – Les facteurs clés de succès (9H20)

Présentiel – partie 2 (7H20)

- Jeux de rôle pour convaincre la copropriété de faire réaliser un audit énergétique
- Jeux de réflexion sur la mobilisation des acteurs de la copropriété
- Atelier collaboratif pour créer le plan de communication
- Jeux de rôles pour restituer l'audit énergétique



Présentiel – partie 3 (2H)

- La FRISE de la rénovation énergétique pour définir le périmètre de son offre de conseil
- Conclusion de la formation

Retrouvez toute notre programmation sur l'année en cours sur notre site www.abaque-formation.com